



**FICHE INDIVIDUELLE DE DEMANDE D'AGREMENT D'UN
INTERVENANT (rémunéré ou bénévole)* REGULIER (Annexe 1)**

*(Rayer la mention inutile)

NOM : Prénom : Né(e) le : .../.../.... à

NOM de Naissance :

Mail : Tel :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Statut du demandeur

- Fonctionnaire territorial
- Personnel non titulaire de collectivité territoriale et salarié de droit privé
- Artiste indépendant
- Bénévole
- Intervenant rattaché à une structure artistique ou culturelle
- Autre

Qualification(s) :

- Diplôme(s) d'Etat et spécialité(s) :

*
*

- Autres diplômes :

*
*

Champ disciplinaire du projet (cocher l'item choisi) :

- Cirque Danse

➤ **Documents à fournir :**

- Photocopie de la carte d'identité recto-verso
- Fiche individuelle de la demande d'agrément (Annexe 1)
- Curriculum Vitae et expérience(s) dans le domaine de la création, de l'expression et de la conservation du patrimoine, des sciences, du développement durable, des langues, (press book, publications, productions artistiques...)
- Attestation professionnelle
- Lettre de motivation sur papier libre
- Photocopie des diplômes

- Attestation de responsabilité civile
- Si travailleur indépendant : copie du justificatif du n° de SIRET
- Le cas échéant, copie de l'arrêté justifiant du statut pour les fonctionnaires territoriaux
- Projet(s) pédagogique(s) – Annexe 2 (b ou c) selon la thématique.

Le(la), soussigné(e), certifie sur l'honneur que les renseignements portés sont exacts et qu'il satisfait aux conditions d'exercice énumérées ci-dessus.

Date et signature :

| |
|--|
| CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION |
| AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AGREMENT : |
| A..... le..... Signature de l'IEN : |
| <p style="text-align: center;">INSCRIPTION AU REPERTOIRE DEPARTEMENTAL DES INTERVENANTS EXTERIEURS AGREES POUR UNE DUREE DE CINQ ANS :</p> <p><input type="checkbox"/> Avis favorable <input type="checkbox"/> Avis défavorable</p> <p>Si avis défavorable, motif(s) :</p> |
| <p style="text-align: center;">DECISION DE L'INSPECTRICE D'ACADEMIE – DASEN</p> <p><input type="checkbox"/> Agrément accordé pour 1 an (renouvelable 4 fois par tacite reconduction sous réserve de la vérification annuelle de l'honorabilité de l'intervenant(e))</p> <p><input type="checkbox"/> Agrément refusé</p> <p>Motif du refus :</p> <p>Inscription au répertoire départemental : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Motif du refus :</p> <p>Date :</p> <p>N° d'agrément :</p> <p>Signature de l'inspectrice d'académie – DASEN</p> |

NB 1 : Le seul accord de la DASEN n'autorise en aucun cas l'intervention dans les écoles publiques. Celle-ci n'est possible qu'après accord écrit de la directrice ou du directeur de l'école, suite à la rédaction sur les formulaires spécifiques de la DSDEN 65, des éléments clés du projet pédagogique, lui-même transmis et examiné, par les CPD et l'IEN concernés.

NB 2 : L'accord de la DASEN peut être retiré s'il est constaté que l'intervenant(e) ne fait pas preuve des compétences requises pour travailler en milieu scolaire, en collaboration avec l'enseignant responsable de la classe, conformément aux textes officiels en vigueur et aux principes fondamentaux du service public d'éducation, en particulier ceux de laïcité et de neutralité.

Dossier à retourner complet à deos65sortiesscol@ac-toulouse.fr

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la division des élèves et de l'organisation scolaire de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) des Hautes Pyrénées, responsable du traitement, pour enregistrer et traiter votre demande d'inscription au répertoire. Elles sont utilisables pendant 3 années scolaires consécutives et sont conservées pendant 3 années scolaires consécutives supplémentaires. Conformément à la loi « informatique et libertés de 1978 modifiée et au Règlement Européen (RGPD 2016/679), vous pouvez exercer vos différents droits (accès aux données, rectification, effacement, limitation ou opposition) en contactant la division des élèves et de l'organisation scolaire.